

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 10/2021

Séance du **07 avril 2021**

OBJET : Examen du compte de gestion 2020.

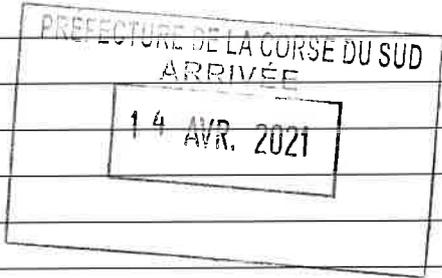
Nombre de membres : **11**
Afférents au conseil : **11**
En exercice : **11**

Date de la convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 29/03/2021
Ayant délibéré : 10 Votés Pour : 10
Votés Contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt et un, le sept avril à seize heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la salle polyvalente de la Commune, le bâtiment communal abritant la salle des délibérations étant actuellement en travaux, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Madame MURRUCCIU Karine a été élue secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	
M. BRUNETTI Alain	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	Mme GUIQUET Sandra
M. FOATELLI Jean-Claude	
M. BASTIANELLI Francis	
M. BRANDIZI Pierre	
M. CASALTA Jean-Philippe	
Mme MURRUCCIU Karine	
M. VANNI Alain	



Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2020 est établi par Madame le Receveur Municipal de Santa Maria Sichè à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2020, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur

Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice concernant les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le compte de gestion doit être conforme au compte administratif.

		COMPTE DE GESTION	COMPTE ADMINISTRATIF
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	421 130,12 €	421 130,12 €
	RECETTES	462 282,74 €	462 282,74 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	293 586,34 €	293 586,34 €
	RECETTES	584 547,16 €	584 547,16 €

Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 07/04/2021

Le Maire

Jean-Luc MILLO

